

### Les territoires européens

La fiche ressource consacrée à ce thème s'organise comme l'ensemble des fiches ressource accompagnant la mise en œuvre du programme d'histoire et de géographie de la série Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.

1. Ci-dessous, un fichier dégage la cohérence d'ensemble du thème et fournit des éclairages sur des dimensions faisant l'objet d'une approche spécifique en STHR, ayant bénéficié de renouvellements scientifiques importants ou bien encore étant moins couramment enseignées.

2. Dans le corps de ce développement, un ou plusieurs lien(s) hypertexte(s) permet(tent) d'accéder à des ressources en ligne (notamment destinées à accompagner la mise en œuvre d'autres programmes comportant un thème proche de celui-ci).

#### I. Présentation générale

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions et mots-clés
<b>A – Europe, Europes : un continent entre diversité et unité</b>	Aire régionale
<b>B - Sujet d'étude au choix</b>	Disparités
Frontières et mobilités	Élargissement
Un territoire ultra-marin de l'Union européenne	Frontière
Le Danube	Intégration

Extrait du [programme des enseignements des classes de première et terminale de la série STHR](#) (Annexe 3 : [Programme d'histoire et de géographie](#)).

Dans le cadre d'une progression annuelle fondée sur les emboitements d'échelles, ce thème 3 invite à étudier les territoires européens, après avoir abordé successivement les espaces de proximité du lycée puis les grandes dynamiques territoriales de la France. L'Europe constitue en effet, à l'échelle internationale, le premier horizon de la France dans le monde et la mondialisation. Au sein de l'Europe, l'Union européenne est l'ensemble politique, institutionnel et économique dans lequel la France joue un rôle majeur et qui détermine, en retour, une large partie de son cadre d'action.

Ce thème se décline en une question obligatoire et trois sujets d'étude au choix.

### **Question obligatoire : Europe, Europes : un continent entre diversité et unité**

La question obligatoire constitue le développement général du thème ; le commentaire en précise et en borne les contenus. Elle s'articule avec les notions indiquées par le programme, qui constituent un élément explicite et évaluable de ce dernier.

La question obligatoire du thème 3 – comme en témoigne sa déclinaison entre « Europe » et « Europes » – est centrée sur la problématique de l'unité et de la diversité du continent.

Pour l'aborder, il convient de mobiliser et de jouer sur les différents niveaux d'échelle de l'analyse. À l'échelle mondiale et en décentrant le regard, l'Europe apparaît comme un continent dont les limites, l'identité et au total l'unité sont facilement identifiables pour un Chinois, un Brésilien ou un Australien... En revanche, à l'échelle continentale, l'Europe apparaît organisée par des ensembles spatiaux de natures différentes qui définissent de grandes aires régionales, se recoupant parfois plus ou moins, dans lesquelles l'Union européenne occupe une place tout à fait spécifique. L'articulation entre « Europe » et « Europes » rappelle aussi l'existence de logiques d'interactions différenciées selon les projections à l'échelle mondiale des différentes Europes : Russie d'Europe/ Russie d'Asie, Espagne et Portugal/Amérique latine, Royaume-Uni/ lien transatlantique, France/ Maghreb et Afrique sub-saharienne...

La question obligatoire invite à mobiliser et à approfondir les capacités et méthodes du programme : maîtriser des repères spatiaux et chronologiques, notamment en confrontant des situations géographiques. L'exploitation et la confrontation d'informations amènent les lycéens à une critique de documents de types différents et à organiser et synthétiser des informations : décrire et mettre en récit une situation géographique, produire divers types de schémas (cartographiques ou fléchés)...

### **Sujets d'étude**

Les sujets d'étude constituent une déclinaison d'un certain nombre d'aspects du thème général qui permettent, selon le moment jugé le plus pertinent par l'enseignant, de faire réfléchir et produire les élèves de manière autonome : en amont, pour identifier enjeux, problèmes ou notions ; en aval, pour approfondir certaines dimensions de la question.

Chaque sujet d'étude invite à mobiliser et à approfondir les capacités et méthodes du programme : maîtriser des repères chronologiques et spatiaux (identifier et localiser), maîtriser des méthodes de travail personnel (développer son expression personnelle et son sens critique ; préparer et organiser son travail de manière autonome) ; exploiter et confronter des informations ; décrire et mettre en récit une situation géographique...

Une ou plusieurs capacités et méthodes pourront être privilégiées par le professeur ou l'équipe de professeurs. Ainsi le sujet d'étude sur le Danube pourrait-il amener les lycéens à travailler la description et la mise en récit d'une situation géographique. Celui consacré aux frontières et mobilités, par un travail personnel sur un parcours familial ou une expérience personnelle, permettrait de rédiger un texte ou de présenter à l'oral un exposé. L'étude d'un territoire ultramarin de l'Union européenne se prête bien à la critique de documents de différentes natures et à l'utilisation du numérique.

## **II. Enjeux et démarches**

### 1. Hypothèse d'articulation entre la question obligatoire et le sujet d'étude

**Le Danube** se prête à une démarche inductive. Il constituerait ainsi le préalable à la mise en œuvre de la question obligatoire, permettant de poser quelques situations problèmes : forts

contrastes, tensions mais également coopérations. Mais on peut aussi choisir de le considérer comme un approfondissement de la question obligatoire, en lien avec l'objet général du thème : l'étude à la fois d'un espace et de territoires emblématiques de dynamiques géopolitiques, géoéconomiques, sociales et culturelles de l'Europe et de l'Union européenne.

Les autres sujets d'étude – **Frontières et mobilités, Un territoire ultramarin de l'Union européenne** – constituent d'autres déclinaisons du thème général et une possibilité d'aborder soit des aspects clefs (frontières et mobilités), soit des aspects spécifiques (territoire ultramarin) des dynamiques traversant l'Europe et les Europes. **Frontières et mobilités**, étudié en amont de la question obligatoire, permet de renverser l'idée d'une Europe sans frontières et de mobiliser l'esprit critique des élèves en mettant en relation deux réalités de l'Europe : la prégnance des frontières et la force des mobilités. L'Europe est alors un espace où est repensé le rapport à l'Autre. Le sujet d'étude **Un territoire ultramarin de l'Union européenne** offre plusieurs possibilités : faire travailler les élèves soit sur un territoire français afin d'approfondir la connaissance de la diversité de leur pays, dans le cadre de l'Europe, soit sur un territoire espagnol – ou portugais – favorisant ainsi un regard croisé avec l'enseignement de langue vivante, voire la mise en œuvre d'une approche pluridisciplinaire. Il se prête ainsi à un approfondissement de la question obligatoire.

## 2. Question obligatoire : Europe, Europes : un continent entre diversité et unité

*Pour des raisons géographiques, historiques et géopolitiques, le continent européen est marqué à la fois par des éléments d'unité et une grande diversité.*

*En son sein, l'Union européenne constitue une construction spécifique, résultat provisoire d'élargissements successifs. Si elle a été pensée dans une logique d'intégration croissante, l'importance des disparités et les divergences d'intérêt géopolitique l'ont fait évoluer cependant vers un ensemble à géométrie variable.*

Extrait du [programme des enseignements des classes de première et terminale de la série STHR](#) (Annexe 3 [Programme d'histoire et de géographie](#), colonne « Commentaire »).

Péninsule occidentale de l'immense continent eurasiatique, le continent européen couvre 10 millions de km<sup>2</sup> et rassemble 742 millions d'habitants. Dans sa définition académique classique, il est limité au sud et au sud-est par la mer Méditerranée, les détroits du Bosphore et la Mer noire, à l'ouest par l'Océan atlantique et au nord par l'Océan glacial arctique. À l'est, ses limites terrestres orientales sont définies depuis le Tsar Pierre le Grand (1682/1725) par le massif de l'Oural, qui sert de limite entre la Moscovie et la Russie occidentale à l'ouest, qui sont donc rattachées par ce choix, éminemment géopolitique, à l'Europe, et l'immense Sibérie et Russie orientale à l'est qui appartiennent à l'Asie. Si le statut de la Turquie, qui a déposé sa demande d'adhésion à l'Union européenne, est l'objet de vives controverses géopolitiques, on doit la considérer dans le cadre de cet enseignement comme appartenant au Proche et Moyen-Orient.

Une fois clarifiées son assise spatiale et ses limites externes, une étude de l'Europe fait vite apparaître un continent organisé par un pavage en grandes aires régionales. Celles-ci peuvent être définies comme des ensembles spatiaux de nature et de qualité différentes selon les critères utilisés (géographie physique, aires linguistiques, aires religieuses...) en lien avec les milieux et les héritages de la géohistoire. Selon les milieux, on peut ainsi distinguer une Europe atlantique, une Europe méditerranéenne, une Europe alpine, une Europe balkanique ou une Europe des grandes plaines orientales, voire, en changeant de focale, une Europe rhénane et une Europe danubienne. Selon les héritages civilisationnels, on peut distinguer tout autant une Europe scandinave et baltique, une Europe germanique, une Europe britannique, une Europe ibérique, une Europe slave...

En intégrant enfin les héritages géohistoriques, on peut distinguer deux grandes Europes :

- Premièrement, une Europe atlantique dans laquelle les États-nations apparaissent précocement et qui vont se doter de très vastes empires outre-mer (Royaume-Uni, France, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas).
- Deuxièmement, une Europe centrale et orientale longtemps organisée par la rivalité entre les quatre grands systèmes impériaux allemand, austro-hongrois, russe et ottoman, dont les rivalités débouchent sur des processus de dilatation/rétraction (voir les différents

partages de la Pologne par exemple) qui organisent au final un espace intermédiaire qui apparaît comme une « zone de broyage » fort complexe (instabilité des frontières, déplacements massifs de populations, importance des minorités nationales...). Au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, ces systèmes impériaux s'effondrent entre 1918 et 1990/1991 (Russie tsariste puis URSS, qui en est l'héritière). Dans cette partie centrale et orientale de l'Europe, la genèse de l'État-nation est récente, voire très récente, parfois même encore inachevée.

Enfin, sur ces différents dispositifs et héritages se superpose entre 1945 et 1947 une nouvelle ligne de partage, voire de fracture, liée aux nouvelles rivalités impériales entre les deux superpuissances qui émergent alors : États-Unis et URSS. Elle coupe le continent en deux blocs – l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est – aux trajectoires géopolitiques et géoéconomiques bien différenciées, voire antagonistes. Cette césure ne prend fin qu'en 1989/1991 avec l'affaiblissement puis l'implosion de l'URSS.

C'est dans ce cadre général qu'il convient de replacer la création de la CEE puis de l'Union européenne. Historiquement, la création de la CEE se rattache à un double processus géopolitique : la Guerre froide et la volonté de créer une communauté de pays occidentaux démocratiques et à économies de marché d'un côté, de l'autre le retour en Europe et le recours à l'Europe d'anciennes puissances confrontées au processus de décolonisation (France, Belgique, Pays-Bas, Italie) et qui doivent à la fois refonder les bases de leur hégémonie et renégocier leurs interrelations dans un cadre continental nouveau. Progressivement, ce processus politique, institutionnel et économique, unique au monde débouche sur un double mouvement :

- Premièrement, un élargissement géographique par l'adhésion progressive de nouveaux États membres : 1957 (6 États membres fondateurs), 1973 (9), 1981 (10), 1986 (12), 1995 (15), 2004 (27) et 2013 (28). Il convient de souligner que ces élargissements successifs s'expliquent fondamentalement par des facteurs géopolitiques (abandon du veto français gaulliste à l'adhésion britannique, chute des régimes dictatoriaux et démocratisation de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, renégociation du statut de « pays tampons neutralisés » issu de la Guerre froide pour la Suède, l'Autriche et la Finlande, effondrement de l'URSS et basculement géoéconomique, géopolitique et géostratégique des anciens pays de l'Est...).
- Deuxièmement, un processus d'intégration économique et politique, avec des transferts de souveraineté, qui s'accélèrent depuis la définition de politiques communes des années 1960/1980 (CECA, PAC, politiques régionales...) : Acte unique européen de 1989 puis Traité de Maastricht, entré en vigueur en 1993.

Il convient cependant de souligner que ces différentes clefs de lectures, géographiques, géohistoriques et géopolitiques, bien qu'indispensables à la bonne compréhension de la question, ne doivent pas déboucher sur un cours d'histoire mais bien sur une approche et une analyse des réalités géographiques contemporaines, qui soient à la fois dynamiques et systémiques.

Dans ce cadre, le continent européen est constitué d'aires régionales qui constituent des ensembles à géométries variables selon les critères mobilisés pour les définir et les étudier. On peut souligner que certains grands États (France, Allemagne, Russie...) du fait même de leur extension spatiale peuvent ainsi appartenir à différentes aires (France : Europe rhénane, Europe alpine, Europe méditerranéenne, Europe atlantique).

En mobilisant différents critères (démographiques, sociaux, économiques, géopolitiques...), on montre que le continent européen connaît de forts contrastes et de profondes disparités qui dessinent souvent des lignes de contact, voire de fracture, entre ensembles géographiques bien différenciés. Une approche par État et systèmes politiques et géopolitiques met en lumière le rôle des frontières internationales, qui fonctionnent à la fois comme des systèmes de contact, d'échange, de césure ou de rupture selon la nature des liens qu'entretiennent les États riverains entre eux.

Dans l'espace continental européen, on doit souligner que l'Union européenne constitue une construction spécifique, à la fois géopolitique et géoéconomique. Elle est le résultat d'un double

processus d'élargissement géographique et d'intégration croissante, fondée en particulier sur des politiques communes, le primat accordé aux facteurs économiques et financiers et un certain nombre de transferts de souveraineté. Ce processus volontariste se heurte cependant à de nombreuses contradictions et tout autant à des critiques ou oppositions croissantes, qui débouchent sur d'importants débats concernant la nature, la forme, l'orientation et les objectifs du projet communautaire. C'est pourquoi l'importance des disparités internes et, surtout, les divergences d'intérêt géopolitique entre États membres l'ont fait évoluer ces dernières années vers un ensemble à géométrie variable.

### 3. Sujets d'étude

#### **Sujet d'étude : Frontières et mobilités**

*L'étude montre en quoi la forte montée des mobilités, en particulier migratoires, pose la question du statut et du rôle des frontières – internes et externes – de l'Union européenne, comme l'illustrent les accords de Schengen.*

Extrait du [programme des enseignements des classes de première et terminale de la série STHR](#) (Annexe 3 [Programme d'histoire et de géographie](#), colonne « Commentaire »).

Ce sujet d'étude vise à analyser les articulations existantes entre les frontières internationales, que l'on définit comme les limites externes du territoire terrestre et de l'espace maritime sur lesquels un État exerce sa souveraineté, d'un côté, et, de l'autre, les nombreuses mobilités (hommes, marchandises, capitaux, informations...) qui parcourent l'espace national et en traversent les frontières.

Contrairement aux apparences, les frontières jouent un rôle géographique majeur en Europe puisqu'elles représentent 38 000 km pour les 47 membres du Conseil de l'Europe. De plus, elles sont pour partie récentes puisque 72 % de ce linéaire a été tracé au XX<sup>e</sup> et au tout début du XXI<sup>e</sup> siècle du fait de l'apparition de nouveaux États-nations, en particulier en Europe centrale, orientale et balkanique. Rappelons que six des dix nouveaux États intégrant l'Union européenne en 2004 n'avaient pas d'existence étatique avant 1991 alors que, de son côté, l'Allemagne actuelle est le fruit de la réunification de la RFA et de la RDA en 1989/1990. Sur le plan géopolitique, le processus d'induration, historique et spatial, des frontières est donc très différent selon les espaces étudiés. L'Europe apparaît bien en cela plurielle : si majoritairement les frontières internationales sont très anciennes en Europe occidentale, elles sont souvent récentes, voire contemporaines, en Europe centrale et orientale, y compris dans les pays membres de l'Union européenne.

Cependant, le processus de construction communautaire européenne – la CEE créée en 1957, puis l'UE créée en 1993 – a profondément refondu la place et le statut des frontières internationales de la partie occidentale et centrale du continent européen, à travers un double processus concomitant d'élargissement géographique et d'approfondissement. En particulier, l'Acte unique européen puis le Traité de Maastricht se sont traduits par une intégration de plus en plus poussée et la création d'un espace économique intégré fondé sur la libre-circulation intérieure des capitaux, des marchandises et des hommes ; elle a débouché sur la disparition d'un certain nombre de fonctions frontalières (contrôles douaniers...). Pour autant, ce processus ne signifie pas, comme on l'a parfois cru et dit un peu rapidement, la « disparition » des frontières internes, dans la mesure où les États, les nations, les cultures, langues et modes de vie ou tout simplement les marchés (systèmes sociaux et juridiques, protections sociales, coût du travail...) demeurent des facteurs majeurs et spécifiques d'organisation des espaces et des sociétés européennes sur des bases nationales. Mais ces mutations ont permis et débouché dans le même temps sur une explosion spectaculaire des mobilités de toute sorte et sur une reconfiguration des fonctions frontalières (voir les achats transfrontaliers de carburant, de tabac ou de bien de consommation jouant sur les différentiels de taxes et de TVA entre États membres, la montée des flux de travailleurs transfrontaliers français en Lorraine et en Alsace, attirés par de meilleurs salaires au Luxembourg ou en Allemagne et par la valeur du franc suisse en Suisse...).



De plus, progressivement dans les années 2000, de nombreuses divergences de conception ou d'intérêt sont apparues entre États membres alors que les processus d'élargissement géographique affaiblissaient la cohérence politique du projet initial et entraient en contradiction de plus en plus nette avec le processus d'approfondissement.

Dans ce contexte nouveau, la réponse apportée a de plus en plus été de définir une Union européenne « à la carte » concernant le noyau dur des transferts de souveraineté que chaque État membre acceptait ou non de mettre en œuvre. L'architecture d'ensemble qu'est l'Union européenne voit donc émerger des systèmes emboîtés de nature et de qualité différentes qui vont en retour redéfinir certaines frontières. Ainsi, la création de la monnaie unique en 1999 – fondée sur l'abandon de la monnaie nationale, un des principaux symboles de la souveraineté politique et économique d'un État – a-t-elle débouché sur la création d'une zone Euro, dont seulement 19 des 28 pays de l'Union européenne sont membres. De même, l'espace Schengen, qui fonctionne comme un espace unique en matière de mobilités internationales et de contrôles frontaliers internes, comprend-il 26 États membres, avec ceci de particulier que des États non membres de l'UE y adhèrent (Suisse, Islande, Norvège) alors que le Royaume-Uni, l'Irlande, la Croatie, la Roumanie, la Bulgarie ou Chypre n'en font pas partie. Dans ces logiques, si l'espace Schengen suppose l'élimination des contrôles frontaliers entre les États membres, il implique – en théorie du moins, car il faut que les États en aient les moyens (voir la fragilité de la Grèce, de la Slovaquie, de la Croatie, des Pays baltes) – tout autant le renforcement sévère des contrôles aux frontières externes du système (voir le problème à Calais avec le Transmanche), qu'elles soient terrestres, maritimes ou aériennes (rôle des grandes places aéroportuaires métropolitaines comme nœuds d'accès). C'est dans ce cadre que l'Union européenne s'est dotée en 2004 d'une agence spécialisée dans la gestion de la coopération opérationnelle interétatique aux frontières extérieures, FRONTEX.

Les tensions dialectiques permanentes existant entre ouvertures et nouvelles formes de cloisonnement, en particulier pour des raisons sécuritaires, sont symbolisées par la crise migratoire internationale que connaît l'Europe méditerranéenne dans les décennies 2000 et 2010, sous les effets conjoints de la pression démographique de l'Afrique sub-saharienne et de crises géopolitiques majeures, en particulier au Proche et Moyen-Orient. En 2015, les pays de l'Union européenne ont ainsi enregistré 1,2 millions de demandes d'asile alors que l'agence FRONTEX estime à deux millions les migrants illégaux utilisant la seule route des Balkans et que le bassin méditerranéen voit se multiplier les drames (3 771 morts en 2015) lors de la traversée maritime d'embarcations de fortune souvent armées par des réseaux mafieux, qui font payer au prix fort leurs services vers l'Italie ou la Grèce. Dans ce contexte, on assiste dans de nombreux pays d'Europe centrale, balkanique et orientale à l'érection de nouveaux « murs » frontaliers, afin de bloquer les passages des migrants clandestins par voie terrestre alors que les pays occidentaux réintroduisent les contrôles à leurs frontières nationales (Belgique, Pays-Bas, France, Suède, Danemark...).

Ce retour en force de la géopolitique et la réaffirmation des grandes fonctions régaliennes (défense, police, justice) des États pour assurer le contrôle effectif de leur territoire et la sécurité de leurs populations illustrent le fait que la question frontalière demeure un facteur central des dynamiques européennes contemporaines, tout en interrogeant le projet communautaire, y compris dans ses capacités à stabiliser et à intégrer son grand voisinage continental (Europe orientale, Caucase, Afrique du Nord et Afrique sub-saharienne, Proche et Moyen-Orient).

### **Sujet d'étude : Un territoire ultramarin de l'Union européenne**

*L'étude montre en quoi un territoire ultramarin, malgré ses fortes spécificités et son éloignement, se rattache à l'Union européenne et bénéficie de ses politiques.*

Extrait du [programme des enseignements des classes de première et terminale de la série STHR](#) (Annexe 3 [Programme d'histoire et de géographie](#), colonne « Commentaire »).

Sous le terme de territoire ultramarin de l'Union européenne, le sujet d'étude identifie les régions dites ultrapériphériques (RUP) définies par l'article 349 du Traité de l'Union européenne, qui reprend le Traité de Maastricht de 1992. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les RUP étaient au nombre de neuf : les îles Canaries (communauté autonome d'Espagne), les Açores et Madère (régions autonomes du Portugal) et six départements ou collectivités d'outre-mer français : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin. Ces territoires appartiennent à l'espace de l'Union européenne mais sont situés en dehors du continent européen.

On doit noter que ces régions ultrapériphériques (RUP) ne doivent pas être confondues avec les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui sont au nombre de 25 selon le Traité de l'Union (Anguilla, Bermudes, Iles Caïmans, Malouines, Nouvelle Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna, Groenland...) qui disposent d'un autre statut juridique.

Ces régions ultrapériphériques présentent des statuts politiques et juridiques, selon leur État d'appartenance, et des situations économiques et sociales bien différenciés. Ainsi, les DROM et COM français n'appartiennent pas à l'espace Schengen, contrairement aux Canaries, aux Açores et à Madère, géographiquement plus proches de l'Europe. Toutes les régions ultrapériphériques bénéficient en revanche de la citoyenneté communautaire, participent aux élections au Parlement européen et appartiennent au territoire douanier, au marché commun et à la zone Euro.

Malgré leur grande diversité et leurs fortes spécificités, elles présentent des caractères communs : grand éloignement et rupture de charge, insularité, forte dépendance économique à quelques produits (canne à sucre, banane...) ou activités (tourisme), poids des transferts publics et des aides ou subventions de la métropole, rôle des migrations vers la métropole...

Ces régions bénéficient des politiques communautaires (Fonds de cohésion avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen, Fonds agricoles et de la pêche) qui ont été spécialement adaptées à leur situation, compte tenu de leur position géographique particulière et des difficultés qui l'accompagnent.

### **Sujet d'étude : Le Danube**

*Ce sujet d'étude permet la découverte du bassin du Danube. Il met en évidence l'unité, la diversité, les forts contrastes et parfois même les tensions qui caractérisent cette partie de l'Europe centrale, balkanique et orientale.*

Extrait du [programme des enseignements des classes de première et terminale de la série STHR](#) (Annexe 3 [Programme d'histoire et de géographie](#), colonne « Commentaire »).

Second fleuve d'Europe, le Danube est le seul à être orienté ouest/est en prenant sa source en Forêt Noire pour se jeter dans la Mer Noire. Long de 3 000 km et drainant un bassin hydrographique de 805 000 km<sup>2</sup>, il traverse ou draine dix pays d'Europe centrale (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Hongrie), balkanique (Croatie, Serbie) et orientale (Bulgarie, Roumanie, Moldavie, Ukraine) et de grandes capitales comme Vienne, Bratislava, Budapest ou Belgrade.

Vieil axe de civilisation et de circulation, il joue un rôle structurant – politique, économique, religieux, culturel et identitaire – dans cette partie de l'Europe dès le néolithique puis l'Antiquité (*limes romain*) et le Moyen-âge. Durant la période moderne, c'est un espace d'affrontement entre les Empires austro-hongrois et ottoman, avant d'être fragmenté par la genèse des nouveaux États-nations, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, durant l'Entre-deux-guerres puis à la fin du XX<sup>e</sup> et au début du XXI<sup>e</sup> siècle. En 1993, la Tchécoslovaquie fédérale éclate de manière pacifique et négociée en deux entités, la République tchèque et la République slovaque. Plus grave, car bien plus sanglant du fait de terribles conflits internes, la Fédération yougoslave éclate entre 1991/1992 et 2005/2006 en sept nouveaux États (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Macédoine, Monténégro, Kosovo), la situation y restant toujours tendue, voire explosive. Coupé par les deux blocs durant la Guerre froide qui oppose Europe de l'Ouest et Europe de l'Est aux trajectoires politiques, économiques et sociales très contrastées de 1945 à 1989, le bassin danubien retrouve une relative unité depuis l'effondrement du bloc communiste. Si l'élargissement à l'est de l'Union européenne

(adhésion de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Hongrie, de la Croatie, de la Roumanie et de la Bulgarie) permet de stabiliser la situation géopolitique, la transition entre les deux modèles politiques, économiques et sociaux s'effectue de manière plus ou moins douloureuse et efficace.

L'espace danubien juxtapose aujourd'hui trois espaces très contrastés qui témoignent de la grande diversité interne des territoires et sociétés européennes.

- A l'ouest, le sud de l'Allemagne – avec les *Länder* du Bade Wurtemberg et de la Bavière – et l'Autriche appartiennent aux régions les plus riches, les plus développées, les plus dynamiques et les plus attractives d'Europe.
- Au centre, la Slovaquie, la Hongrie et la Croatie sont en positions intermédiaires : malgré de réels retards, certaines difficultés et la montée de mouvements populistes parfois xénophobes, elles ont largement bénéficié de leur ancrage à l'Union européenne (flux d'investissements étrangers, montée du tourisme...).
- À l'est, en revanche, la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie, voire l'Ukraine, connaissent de grandes difficultés de tout ordre, une forte instabilité politique, un grave retard de développement économique et social et d'importants conflits géopolitiques (Serbie/ Kosovo, Ukraine orientale et Crimée).

On peut facilement mettre en évidence les forts contrastes qui caractérisent cet espace sous-continentale selon un net gradient général ouest/est. On peut pour cela mobiliser quelques cartes de synthèse aux échelles régionales, peu nombreuses mais bien sélectionnées. De même, l'utilisation de données statistiques simples permet de construire des tableaux comparatifs ou des graphiques soit aux échelles nationales, soit aux échelles régionales (NUTS 2 de la nomenclature communautaire).

Elles peuvent porter sur la démographie (densités, croissance/déclin, attractivité/répulsion migratoires), les rapports socio-économiques et de développement (mortalité infantile, taux de chômage, taux de pauvreté, revenus des ménages) ou les facteurs économiques (PIB, PIB par habitant, stock d'investissements étrangers, poids du tourisme international...). On peut ainsi construire, à l'aide de quelques indicateurs bien sélectionnés, quelques transects ouest/est faisant facilement apparaître les contrastes territoriaux, soit en données brutes, soit en prenant l'Allemagne, le Bade-Wurtemberg ou la Bavière comme repère (base 100 par exemple) comme l'indiquent les tableaux ci-dessous.

#### La diversité de l'espace danubien : quelques indicateurs de base d'un transect ouest/est (Eurostat)

	Allemagne	Autriche	Slovaquie	Hongrie	Croatie	Roumanie	Bulgarie
PIB/ hab. en Euros/2014	35 200	38 500	13 900	10 500	10 200	7 500	5 800
Coût main-d'œuvre horaire (€)	31,5	34	15,5	7	10	13	4
Risque pauvreté (% pop)	20	19	20	33,5	30	40,5	48
Taux chômage jeunes (%)	8	10	33,5	25	49	23,5	28
Dépenses de recherche/hab. (€)	1 035	1 156	124	145	80	29	47
Espérance de vie des hommes	78,6	78,6	72,9	72,2	74,5	71,6	71,3
PIB/hab. All.= 100	100	109	39	30	29	21	16
Coût main-d'œuvre All. = 100	100	108	50	23	30	42	12
Dépenses de recherche All = 100	100	112	12	14	8	1	5

La transect par régions (Nuts 2) du PIB par habitant – qui témoigne de l'efficacité de la production économique régionale (production de richesses annuelles/ habitant) – illustre trois phénomènes majeurs :



- Premièrement, un fort gradient ouest/est qui organise tout l'espace danubien du Bade-Wurtemberg au Sud-Ouest de la Roumanie (rapport de 8 à 1).
- Deuxièmement, la plus grande efficacité des économies des grandes villes et capitales économiques et politiques des différents pays (Vienne, Bratislava, Budapest, Bucarest) : c'est le processus de métropolisation, qui est parfois exacerbé (Slovaquie, Hongrie).
- Troisièmement, le fait que, en dehors de l'Allemagne du Sud, le gradient interne à chaque État entre sa région-capitale et le reste du territoire national est souvent considérable.

#### Le PIB par habitant par régions danubiennes (d'après Eurostat, 2015)

	Bade Wurt.	Bavière	Vienne	Burgenland (Autriche)	Bratislava (Slovaquie)	Slovaquie orientale	Budapest (Hongrie)	Eszak (Hongrie)	Croatie continentale	Bucarest (Roumanie)	Sud Ouest (Roumanie)
PIB/hab /€	41 393	41 518	47 696	26 584	34 081	9 633	16 773	6 564	9 767	17 719	5 551
B-W = 100	100	100	115	64	82	23	41	16	24	43	13

Au-delà de l'instabilité géopolitique du système balkanique (Serbie, Kosovo) et des marges orientales (Ukraine, Moldavie), cet ensemble régional se caractérise aussi par de fortes tensions internes (questions frontalières, minorités nationales...) comme en témoignent ces dernières années la montée de régimes populistes, de revendications nationalistes ou de mouvements parfois xénophobes (Autriche, Hongrie, Croatie, Slovaquie) ou encore la fermeture des frontières en 2015 liée à la crise migratoire.

Pour autant, le bassin du Danube est aussi et tout autant un laboratoire de coopérations interétatiques bi- ou multilatérales traitant de sujets très variés (gestion de l'eau et des risques, navigation et aménagements, énergie, protection de l'environnement, coopérations transfrontalières...). Ainsi, dès 1856, le Traité de Paris avait-il instauré la Commission du Danube, une organisation intergouvernementale de coopération en charge de la navigation sur le fleuve, réactivée par la convention de Belgrade de 1948, qui regroupe aujourd'hui onze États membres et dont le siège est à Budapest. En 1998 est créée la Commission Internationale pour la Protection du Danube (*Internationale Kommission zum Schutz der Donau*, IKSD) dont le siège est à Vienne et qui produit de nombreux documents de synthèse sur ce vaste espace européen. Plus récemment, l'Union européenne a multiplié les programmes Interreg de coopérations transfrontalières et une stratégie de partenariat stratégique visant à stabiliser la région.

### III. Écueils à éviter

- Réduire l'Europe à la seule Union européenne et utiliser les deux termes de manière similaire. La Russie, État-continent eurasiatique, et des États d'Europe occidentale (Suisse, Norvège), d'Europe balkanique (Serbie...) ou d'Europe orientale (Ukraine, Moldavie, Biélorussie) ne font pas partie de l'Union européenne mais appartiennent pour totalité ou partie au continent européen.
- Étudier le sujet d'étude dans tous ses aspects : les sujets d'étude visent à développer l'autonomie et le questionnement personnel des élèves, ce qui suppose des choix.
- Dans le traitement éventuel du thème sur les frontières et mobilités, accorder trop de place et de temps à l'actualité la plus immédiate en oubliant l'ampleur géographique et la dimension historique du thème.
- Négliger les outils d'analyse statistiques, graphiques et cartographiques qui permettent de donner une vision d'ensemble et, *a contrario*, aborder la question obligatoire et les sujets d'étude de manière trop désincarnée, en utilisant uniquement ces seuls outils.

#### IV. Pour aller plus loin (bibliographie/sitographie/filmographie)

##### Question obligatoire : Europe, Europes : un continent entre diversité et unité

BECKOUCHE Pierre et RICHARD Yann : *Atlas d'une nouvelle Europe*, Autrement, « Atlas », 2008.

CARROUÉ Laurent, COLLET Didier : *L'Europe*, Bréal, 2014.

CATTARUZZA Amaël et SINTES Pierre : *Atlas géopolitique des Balkans*, Autrement, « Atlas », 2012.

FOUCHER Michel, *Europe, Europes, Documentation photographique*, n° 8074, Documentation française, 2010.

FOUCHER Michel et alii : *L'Europe. Entre géopolitique et géographies*, CNED/SEDES, Paris, 2009.

FOUCHER Michel (ss direct.) : *Fragments d'Europe. Atlas de l'Europe médiane et orientale*, Fayard, 1993.

ESPON. Site de recherche universitaire international sur l'Europe et l'Union européenne. [Nombreux travaux de recherche](#) et de [cartes par grands thèmes](#) (beaucoup en anglais cependant) :

Union européenne. Eurostat.

- [Base de données statistiques nationales](#) (exemples : sur [la population](#), [la mortalité](#)...);
- [annuaire statistique régional 2015 consultable ou téléchargeable en ligne \(nombreuses cartes disponibles\)](#) dans lesquelles on peut isoler le bassin danubien). La base statistique d'Eurostat par régions (NUTS 2) permet de disposer de nombreux indicateurs régionaux (démographie, économie, éducation, science et technologie, santé, tourisme, transport, pauvreté...).

##### Sujet d'étude : Frontières et mobilités

CATTARUZZA Amaël et DERENS Jean-Arnault : « Créer une frontière dans le post-conflit : le cas du Nord-Kosovo et de Mitrovica », in *Postconflicts : entre guerre et paix*, Revue Hérodote, n° 158, 2015.

FOUCHER Michel : *L'obsession des frontières*, Perrin, 2007.

FOUCHER Michel, « [Frontières européennes](#) », *Grande Europe* n° 1, octobre 2008, Documentation française

SIMON Gildas : *La planète migratoire dans la mondialisation*, Armand Colin, « U », 2011.

SIMON Gildas : *Dictionnaire des migrations internationales. Approche géohistorique*, Armand Colin, « U », 2015.

Arte, [Le Dessous des Cartes, UE : des frontières qui rapprochent](#), 2015

Géoconfluences : [Les frontières russes entre effets d'héritages et nouvelles polarités](#), publié le 1<sup>er</sup> mars 2008

Géoconfluences : [La frontière, discontinuités et dynamiques](#), publié de 1 mars 2008

[Hérodote](#) a publié de nombreux articles sur les enjeux frontaliers européens et communautaires ces dernières années

Eurostat.

- [Les statistiques du tourisme international](#)
- [Les statistiques sur les transports](#)
- [Page sur les migrations internationales dans l'Union européenne](#)
- [Page sur les migrations et demandes d'asile](#)

Toute l'Europe. [Crise des réfugiés : un défi pour l'Europe](#)

ESPON. [Territorial and urban aspects of migration and refugee inflow](#) (nov. 2015)

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESCO)

Série STHR – Histoire et géographie

<http://eduscol.education.fr/>

ESPO Policy Brief : [Territorial and urban aspects of migration and refugee inflow](#)

[Site de l'Agence européenne FRONTEX](#)

- [Analyse par FRONTEX de la situation migratoire générale en 2016 en Europe](#)
- [Analyse par FRONTEX de la situation migratoire sur la route des Balkans : \*Western Balkans. Annual Risk Analysis 2016\*](#)

### **Un territoire ultramarin de l'Union européenne**

BOYER Jean-Claude, CARROUÉ Laurent, GRAS Jacques et alii : *La France. Les 26 régions*, Armand Colin, « U », 2009 (Chapitre 24 : Outre-Mer).

DOUMENGE Jean-Pierre et alii : *L'Outre-mer français*, Armand Colin, « U », 2000.

Union européenne. [Politiques régionales : La politique régionale et les régions ultrapériphériques](#)

Parlement européen : [Les régions ultrapériphériques](#)

[Association des Pays et territoires d'Outre-Mer de l'Union européenne](#)

INSEE. [Site avec bases de données régionales sur les DROM](#)

[Site du gouvernement régional des Canaries](#) (Espagne, en espagnol)

[Site du gouvernement de la région autonome de Madère](#) (Portugal, en portugais)

[Site du gouvernement de la région autonome des Açores](#) (Portugal, en portugais)

### **Le Danube**

GAUTHEY Jean-Marie : « [La coopération internationale sur le Danube : Géopolitique de l'intégration du fleuve au continent européen](#) », *Balkanologie*, mai 2008 (bel article de synthèse géohistorique et géopolitique)

[Le Danube dans les Balkans](#), *Balkanologie*, vol. 1-2, 2008

MAGRIS Claudio : *Danube*, Gallimard, « Folio », 2013 (un récit érudit le long du fleuve, à la fois littéraire, touristique, historique et humain).

REY Violette et alii : *Atlas de la Roumanie*, GDRE S4, La Documentation française, 2007.

[Site de la Commission du Danube](#), organisme international de gestion du Danube

[Site de la Commission Internationale pour la Protection du Danube](#) (très [nombreuses cartes disponibles](#), mais en anglais)

Arte, [Le Dessous des Cartes, Le Danube : cartographie politique, mai 2015](#)